

Intervention FO au CNESER du 26 juin 2017

Madame la Ministre, nous tenons tout d'abord à rappeler que la CGT-FO défend l'Université laïque et Républicaine et ses missions fondamentales, la création et la transmission des connaissances, ces connaissances attestées par des diplômes nationaux qui sont la base des qualifications des salariés sur le marché du travail.

Nous avons pris connaissance de vos déclarations. Il y a un constat que nous partageons : le baccalauréat ne garantit plus les mêmes « prérequis » (nous préférons dire « le même niveau de connaissances ») qu'autrefois.

La réduction des programmes et des horaires consacrés aux savoirs fondamentaux a conduit à un effondrement des connaissances et de la culture des bacheliers, et le baccalauréat est tombé à un niveau tel qu'il ne garantit plus à celui qui l'obtient les bases nécessaires pour faire des études supérieures longues.

Ainsi, au cours de la scolarité au collège et au lycée, un bachelier d'une filière scientifique aura reçu 30% d'heures d'enseignement de mathématiques de moins qu'il y a 20 ans.

Ce n'est pas aux universitaires qu'en revient la responsabilité ! Cette situation est le résultat des politiques successives qui prévoient de séduisants objectifs de « réussite pour tous » sans jamais en prévoir ni les moyens ni les conséquences sur les conditions de travail des personnels. Elle est le résultat de l'école du socle, des réformes du lycée et du collège.

Les personnels universitaires ne peuvent remédier seuls, sans moyens, aux dysfonctionnements graves induits par ces multiples réformes.

Dès lors, il y a deux possibilités :

- Officialiser cette situation et décider que de facto le baccalauréat n'est plus le premier grade universitaire, qui permet l'accès de droit à l'université ; transférer à l'Université et aux universitaires la charge de faire sous forme de « cours de rattrapage » les enseignements qui relèvent de l'enseignement secondaire... avec nécessairement des « reçus-collés » victimes d'un système dont ils ne sont pas responsables.
- Ou bien rétablir les enseignements supprimés dans les collèges et lycées. C'est bien évidemment ce que nous revendiquons, avec les postes et moyens nécessaires.

Le recours à des enseignements de mises à niveau à l'Université ne peut être qu'une solution transitoire. Des UFR l'ont d'ailleurs expérimenté avec succès, mais les crédits dont ils avaient bénéficié ont été supprimés. Et encore une fois on en revient à la diminution des moyens, du nombre des personnels.

L'enseignement universitaire n'est pas mieux loti.

Avec la réforme LMD, l'allongement à 5 ans de la durée des études se traduit par une diminution du nombre d'heures d'enseignement disciplinaire, en y substituant des disciplines d'appui qui devraient être complémentaires, et des activités externes à l'université (service civique, stages, etc.).

A l'Université, plus aucun texte ne fixe un seuil minimum d'heures d'enseignement présentiel. Dans les Ecoles d'Ingénieurs, on est passé de 900 à 1000 h d'enseignement annuels à 600h ! Dans tous les domaines, on constate un rétrécissement du champ disciplinaire, au détriment des diplômés. Nous revendiquons un retour à des enseignements disciplinaires, et les postes nécessaires, universitaires et toutes catégories de personnels.

Nous attirons l'attention sur les conséquences de la « professionnalisation » des études universitaires.

Cette « professionnalisation » est souvent une adaptation très étroite à un poste de travail, répondant à des besoins spécifiques d'un employeur, avec un nombre d'emplois à pourvoir défini.

Officiellement il y a 251 mentions de masters correspondant aux disciplines traditionnelles. En réalité, avec la suppression de l'habilitation des diplômés remplacée par l'accréditation des établissements, en 2017, ce sont 4883 parcours types de M1 qui ont été élaborés par les établissements (chiffres du ministère), et 10 000, 20 000 ou plus, car le ministère n'en connaît pas le nombre, parcours types de M2 professionnalisés, et c'est au niveau de ces parcours-types que sont définies des capacités d'accueil. On peut donc avoir une mention, constitués de nombreux parcours-types non-sélectifs, et d'un parcours-type accueillant les étudiants qui n'ont pas été admis dans les parcours-types de leur choix : cette mention sera dite non-sélective.

Ces parcours-types hyper-spécialisés ne sont d'ailleurs plus répertoriés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles. Ce ne sont plus des diplômes nationaux, ils ne sont pas élaborés dans un cadre paritaire et ils ne sont pas reconnus dans les conventions collectives.

Pour le salarié, cette hyperspécialisation rend très difficile l'évolution professionnelle. L'employeur, quant à lui va naturellement chercher à changer de salarié pour en embaucher un autre formé aux nouvelles technologies. Aujourd'hui, il y a un obstacle à cette conception du travailleur jetable, c'est le Code du Travail. Avec la loi Travail puis -peut-être- demain avec les ordonnances, cet obstacle serait levé.

De plus, nous sommes très inquiets pour la formation des futurs chercheurs et enseignants-chercheurs, car la voie spécifique de préparation à la recherche devient totalement illisible dans ce dispositif.

Dans l'Education Nationale, une conséquence particulièrement grave de cette professionnalisation est la réforme dite de « masterisation des concours de l'enseignement », qui entraîne une chute dramatique du niveau des candidats, repoussés par les salaires gelés depuis plus de 10 ans et l'augmentation de la durée d'étude. La création des masters MEEF, qui se substituent au rôle de formation de l'État-employeur, a entraîné l'apparition d'un vivier inépuisable de précaires.

Nous concluons en rappelant notre opposition à la restructuration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, initiée par la loi LRU de 2007 et poursuivie par la loi ESR de 2013, avec la mise en place des responsabilités et compétences élargies, de l'ANR et la remise en cause des crédits récurrents, des Idex, des politiques de site, des COMUE qui régionalisent l'ESR, toutes réformes qui aggravent les conditions de travail des personnels de toutes catégories et remettent en cause la qualité de l'enseignement et de la recherche, et l'existence même d'enseignements et de laboratoires et équipes de recherche.

FO est attaché au maintien de tous les établissements de l'ESR qui maillent le territoire de la République. FO demande toujours l'abrogation de ces lois dites Péresse et Fioraso.

NOTRE DIFFERENCE, L'INDEPENDANCE